

snea

SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNANTS
ET ARTISTES



Paris le 24 Août 2021

à

Madame Roselyne Bachelot,
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 - PARIS

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, Monsieur Jean-Michel Blanquer a souhaité que les enseignants de l'Education Nationale, ainsi que les élèves soient exclus de l'obligation de passe sanitaire. Or la loi du 5 août 2021 et le décret qui en a suivi le 7 août obligent les agents publics à la présentation de ce passe sanitaire, dans certaines circonstances.

C'est notamment le cas des enseignants artistiques territoriaux. Alors que ces derniers s'adressent sensiblement à la même population d'élèves et que nombre d'enseignants artistiques interviennent dans les établissements d'enseignement scolaire, nous avons du mal à admettre ces différences de traitement.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vivement, dans un souci de cohérence, que les enseignants artistiques, dans leur globalité, soient dispensés du passe sanitaire ainsi que leurs élèves et ce, quel qu'en soit leur niveau.

Par ailleurs, notre Fédération de l'UNSA Territoriaux a saisi la DGCL sur cette problématique et nous-mêmes avons fait ces demandes auprès de vos services de la DGCA.

Enfin, vous devez savoir qu'actuellement des préfets et des collectivités, par delà une lecture strictement juridique des textes en vigueur, ont décidé de dispenser localement les enseignants artistiques du passe sanitaire, ce qui rajoute à l'incompréhension générale.

Une déclaration claire de votre part en ce sens ne pourrait que nous aider à avoir une rentrée sereine, permettant à nos établissements qui ont déjà mis en place des protocoles sanitaires stricts, de retrouver un fonctionnement presque normal.

Comptant sur votre bienveillante attention et votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Michel VENTULA
Secrétaire Général du SNEA-UNSA